

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 583

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

Après le mot :

« annuel »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 30 :

« réalisé à l'échelle départementale des désignations qu'ils ont effectuées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.